

Dossier suivi par : Pierre LEGRAND
 Tél. : 04 13 31 54 25
 Fax. : 04 42 59 47 37
 Mèl : pierre.legrand@departement13.fr

 Préfecture de la Région PACA et du Département
 des Bouches-du-Rhône
 Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité
 Publique et de l'Environnement et du Cadre de Vie
 Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et
 de l'Environnement
 Place Félix Baret - CS 80001
 13282 MARSEILLE Cedex 06

Objet : Projet de liaison routière RD6/RD96/A8 et de contournement de La Barque - Communes de Meyreuil, Châteauneuf-Le-Rouge et Fuveau.

PJ. : 4 Dossiers de demande de dérogation CNPN

Monsieur le Préfet,

La RD96 traverse le hameau de La Barque sur la commune de Fuveau. Cette infrastructure routière n'est plus adaptée à la densité du trafic de transit qu'elle supporte (16 000 véhicules par jour en 2018 dont 13 % de poids lourds) ce qui génère des dysfonctionnements et des nuisances importantes tant pour les riverains que pour les usagers : congestion du trafic, bruit, insécurité routière, cadre de vie dégradé, pollution.

Pour faire face à cette situation, le Département a étudié la réalisation d'un barreau de liaison entre la RD6 et l'autoroute A8 de contournement du hameau de La Barque permettant ainsi de reporter le trafic actuel de la RD96.

L'origine du projet se situe à la fin de la section de la RD6 à 2X2 voies au niveau des Bastidons sur la commune de Meyreuil, traverse la plaine agricole sur la commune de Fuveau par l'ouest, se raccorde à la RD96 et la sortie autoroutière de La Barque au lieu-dit « Les Bachassons » sur les communes de Meyreuil et de Châteauneuf-le-Rouge.

Le dossier a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté N°2016-43 du 15 septembre 2016.

Dans le cadre de cette opération, l'ensemble des volets faunistiques et floristiques des études réglementaires environnementales a été étudié. Les prospections ont mis en évidence la présence de plusieurs espèces animales et végétales protégées au niveau national, notamment au niveau des boisements bordant l'Arc et ses vallats.

La persistance d'impacts résiduels sur certaines de ces espèces (chiroptères, flore) motive la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, au titre de l'article L. 411-2 du Code de l'Environnement.

Le présent dossier a donc pour objectif de présenter :

- la justification du projet,
- l'état des connaissances sur les populations locales des espèces protégées (effectifs, distribution) impactées par le projet,
- les mesures d'insertion appropriées pour éviter / supprimer ou réduire les impacts liés au projet,
- la définition de mesures de compensation ainsi que leurs modalités d'application.

Les services de la Direction des Routes et des Ports restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- Madame Claire PORTEJOIE Tel. 04.13.31.54.33 claire.portejoie@departement13.fr
- Monsieur Pierre LEGRAND Tel. 04 13 31 54 25 pierre.legrand@departement13.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir instruire ce dossier de demande de dérogation d'atteinte aux espèces protégées.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation

Le Directeur des Routes



Daniel WIRTH



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION *
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Département des Bouches du Rhône

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue 52 avenue de Saint-Just

Commune Marseille

Code postal 13256

Nature des activités : Aménagements routiers

Qualification : Organisme public

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères (cf. annexe au CERFA)		Les nuisances visuelles et sonores du chantier vont occasionner un dérangement des espèces évoluant en bordure de la zone projet.
B2		Les travaux de défrichage et de terrassement occasionneront également la destruction d'individus réfugiés dans le sol et la végétation.
B3		En phase d'exploitation, la circulation routière peut être l'occasion d'une mortalité par collision.
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Travaux de construction d'un barreau routier, avec ouvrages de franchissement et giratoires

Suite sur papier libre pour désengorger le trafic routier dans le hameau de la Barque

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser : Lors des travaux préparatoires de défrichement (coupe de

Destruction des œufs Préciser : la végétation/terrassment), les supports de nids seront

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser : détruits (arbustes, arbres).....

Par pièges létaux Préciser : Plusieurs arbres à cavités seront

Par capture et euthanasie Préciser : également abattus.

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : Les travaux de préparation du chantier risquent également

de détruire des animaux à faible mobilité, réfugiés dans

Suite sur papier libre le sol ou la végétation

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Nuisances visuelles et sonores

dues aux activités de chantier et à la circulation automobile (en phase d'exploitation)

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Toute l'année

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : PACA

Départements : Bouches du Rhône

Cantons :

Communes : Euveau, Meyreuil et Châteauneuf le rouge

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée

Défrichement hors période de nidification / aménagements paysagers adaptés / création d'habitats de substitution / pose de dispositifs anti-collisions au droit du franchissement de l'Arc

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un suivi écologique de chantier sera effectué tout au long des travaux avec remise de compte-rendus à la DREAL PACA. Un suivi post-chantier sera également lancé notamment pour évaluer la reprise végétale dans les zones de compensation ainsi que pour mesurer

* cocher les cases correspondantes l'efficacité des mesures concernant les chiroptères

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

le

Signature *DWIN*

Annexe au CERFA 13 616*01

Taxons	Statut de protection	Type d'atteintes	Surfaces détruites/ altérées après mesures	Mesures prévues pour le maintien des espèces
Oiseaux				
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	Protection nationale	Destruction d'individus (phase d'exploitation)	Entre 1 et 5 individus / an	<p>Calendrier optimisé des phases de défrichement et terrassement</p> <p>Pas de plantations attractives au plus près de la chaussée</p> <p>Pose de nichoirs</p> <p>Mise en place de dispositifs anticollisions au niveau du franchissement de l'Arc</p> <p>Création de nouvelles surfaces d'habitats fonctionnel (élargissement stratifié de la ripisylve)</p>
Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i>	Protection nationale			
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	Protection nationale			
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale			
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale			
Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>	Protection nationale			
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	Protection nationale			
Rouge-gorge familial <i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale			
Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	Protection nationale			
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	Protection nationale			
Amphibiens et reptiles				
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Protection nationale	Destruction d'individus (phase « travaux » et phase d'exploitation)	Entre 1 et 10 individus / an	<p>Calendrier optimisé des phases de défrichement et terrassement</p> <p>Pas de plantations attractives au plus près de la chaussée</p> <p>Construction de gîtes de substitution</p> <p>Création de nouvelles surfaces d'habitats fonctionnel (élargissement stratifié de la ripisylve) et gestion des milieux de friches ouvertes</p>
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	Protection nationale et européenne			
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Protection nationale et européenne			
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	Protection nationale et européenne			
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon mospessulanus</i>	Protection nationale			
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>	Protection nationale			

Mammifères				
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Protection nationale	Destruction d'individus (phase « travaux » et phase d'exploitation)	Environ 5000 m ²	
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale	Destruction d'individus (phase d'exploitation)	Environ 5000 m ²	
Minioptère de Schreibers	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)	Entre 0 et 5 individus par an	<p>Calendrier optimisé des phases de défrichement et terrassement</p> <p>Pas de plantations attractives au plus près de la chaussée</p> <p>Pose de nichoirs</p> <p>Mise en place de dispositifs anticollisions au niveau du franchissement de l'Arc</p> <p>Création de nouvelles surfaces d'habitats fonctionnel (élargissement stratifié de la ripisylve)</p>
Pipistrelle de Kuhl	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Pipistrelle de Nathusius	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Pipistrelle pygmée	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Pipistrelle commune	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Noctule de Leisler	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Murin de Natterer	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Murin à oreilles échancrées	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Grand murin	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Vespère de Savi	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Oreillard gris	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		

Sérotine commune	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Molosse de Cestoni	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		
Murin de Daubenton	Protection nationale et européenne	Destruction d'individus (phase d'exploitation)		

Annexe au CERFA 13 616*01

Taxons	Statut de protection	Type d'atteintes	Effectifs / surfaces impactés après mesures	Mesures prévues pour le maintien des espèces
Oiseaux				
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	Protection nationale	Perturbation intentionnelle	De 1 à 2 couples	Les travaux de défrichage et de terrassement auront lieu hors de la période de reproduction mais le chantier devant durer plusieurs mois, un dérangement est toujours envisageable
Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i>	Protection nationale			
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	Protection nationale			
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale			
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale			
Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>	Protection nationale			
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	Protection nationale			
Rouge-gorge familial <i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale			
Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	Protection nationale			
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	Protection nationale			
Amphibiens et reptiles				
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Protection nationale	Perturbation intentionnelle	Moins de 10 individus	Les travaux de défrichage et de terrassement auront lieu hors de la période de reproduction mais le chantier devant durer plusieurs mois, un dérangement est toujours envisageable
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	Protection nationale et européenne			
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Protection nationale et européenne			
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	Protection nationale et européenne			
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon mospessulanus</i>	Protection nationale			
Mammifères				

Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Protection nationale	Perturbation intentionnelle	Moins de 5 individus	Les travaux de défrichage et de terrassement auront lieu hors de la période de reproduction mais le chantier devant durer plusieurs mois, un dérangement est toujours envisageable
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale	Perturbation intentionnelle	Moins de 5 individus	

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Département des Bouches du Rhône

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue 52 avenue de St-Just

Commune Marseille

Code postal 13256

Nature des activités : Aménagements routiers

.....

Qualification : Organisme public

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Oiseaux, reptiles et B2 amphibiens et mammifères (cf. annexe au CERFA)	Les travaux de défrichage puis de terrassement vont entraîner la destruction des espaces utiles à l'accomplissement des principales fonctionnalités (alimentation, abris, reproduction, hibernation). Le sol et la végétation vont être altérés et une partie perdue, recouverte par les surfaces imperméabilisées de la chaussée, des accotements et des ouvrages.
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Travaux de construction d'un barreau routier, avec ouvrages de franchissement et giratoires pour désengorger la circulation dans le hameau de la Barque

.....

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Lors des travaux préparatoires de défrichage coupe de la végétation/terrassment), les habitats fonctionnels des espèces animales seront détruits (arbustes, arbres, sol, litière, strate herbacée). Plusieurs arbres à cavités dans lesquels les espèces cavicoles évoluent seront également abattus.

Altération Préciser : la construction d'un barreau routier et d'ouvrage de franchissement aura pour conséquences d'augmenter la fragmentation des habitats et de perturber les flux et les fonctionnalités actuelles.

Dégradation Préciser : La circulation routière en phase d'exploitation va contribuer à dégrader l'environnement local avec son lot de nuisances sonores et visuelles, et autres pollutions diffuses.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ecologue spécialisé en accompagnement écologique de chantier (issu d'un bureau d'étude en environnement).

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Entre octobre et février 2018
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : PACA

Départements : 13

Cantons :

Communes : Fuveau, Meyreuil et Châteauneuf le rouge

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures

Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Plusieurs mesures de réduction et d'accompagnement sont prévues : la reconstitution de corridors végétaux sous l'ouvrage de franchissement de l'Arc ; la construction de gîtes divers pour la faune ordinaire (andains, nichoirs, amas de pierres) ; l'élargissement la ripisylve pour augmenter les surfaces d'habitats ; gestion extensive des milieux

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Un compte rendu de fin d'opération sera rédigé par l'écologue en charge du suivi écologique du chantier et envoyé au service SBEP de la DREAL.

Des suivis post-chantier seront également lancés pour évaluer la reprise végétale, afin de vérifier l'occupation des nichoirs et mesurer la fréquentation des chiroptères dans les espaces de compensation.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature

Duval

Annexe au CERFA 13 614*01

Taxons	Statut de protection	Type d'atteintes	Surfaces détruites/ altérées après mesures	Mesures prévues pour le maintien des espèces
Oiseaux				
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	Protection nationale	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, de refuge, de reproduction)	Entre 5000m ² et 1 ha selon les espèces	Des habitats de substitution seront créés pour l'avifaune ordinaire par le biais de nichoirs Par ailleurs, les mesures compensatoires viseront à créer des habitats propices à toutes ces espèces avec l'élargissement stratifié de la ripisylve et la gestion de friches à Chardons à épingles.
Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i>	Protection nationale			
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	Protection nationale			
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale			
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale			
Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>	Protection nationale			
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	Protection nationale			
Rouge-gorge familial <i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale			
Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	Protection nationale			
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	Protection nationale			
Amphibiens et reptiles				
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Protection nationale	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, de refuge, de reproduction)	Entre 5000m ² et 1 ha selon les espèces	Des habitats de substitution seront créés pour la faune ordinaire par le biais d'alignements de souches et autres pierres (pour les reptiles, amphibiens et mammifère). Par ailleurs, les mesures compensatoires viseront à créer des habitats propices à toutes ces espèces avec l'élargissement stratifié de la ripisylve et la gestion de friches à Chardons à épingles.
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	Protection nationale et européenne			
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Protection nationale et européenne			
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	Protection nationale et européenne			
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon mospessulanus</i>	Protection nationale			
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>	Protection nationale			

Mammifères				
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Protection nationale	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, de refuge, de reproduction)	Environ 5000 m ²	<p>Des habitats de substitution seront créés pour la mammofaune ordinaire par le biais d'alignements de souches et autres pierres, et de pose de nichoirs pour certains chiroptères (sous le pont de l'Arc)</p> <p>Par ailleurs, les mesures compensatoires viseront à créer des habitats propices à toutes ces espèces avec l'élargissement stratifié de la ripisylve et la gestion de friches à Chardons à épingles qui seront autant d'habitats de chasse et à terme de possibles zones de refuge (arbres à cavités dans les zones élargies de ripisylve)</p>
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, de refuge, de reproduction)	Environ 5000 m ²	
Minioptère de Schreibers	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, corridors de transit)	Environ 6500 m ²	
Pipistrelle de Kuhl	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, zones de gîtes, corridors biologiques)		
Pipistrelle de Nathusius	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, zones de gîtes, corridors biologiques)		
Pipistrelle pygmée	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, zones de gîtes, corridors biologiques)		
Pipistrelle commune	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, zones de gîtes, corridors biologiques)		
Noctule de Leisler	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, zones de gîtes, corridors biologiques)		
Murin de Natterer	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, zones de gîtes, corridors biologiques)		
Murin à oreilles échancrées	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, corridors biologiques)		
Grand murin	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, corridors biologiques)		
Vespère de Savi	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, zones de gîtes, corridors biologiques)		
Oreillard gris	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, zones de gîtes, corridors biologiques)		

Sérotine commune	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, zones de gîtes, corridors biologiques)		
Molosse de Cestoni	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation)		
Murin de Daubenton	Protection nationale et européenne	Destruction d'habitat fonctionnel (zones d'alimentation, zones de gîtes, corridors biologiques)		

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Département des Bouches du Rhône

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue 52 Avenue de Saint-Just

Commune Marseille

Code postal 13256

Nature des activités : Aménagements routiers

Qualification : Organisme public

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Chardon à épingle	150 pieds 4000 m ²	Les graines aériennes et la banque du sol seront prélevées, stockées puis ré-allouées sur un espace dédié et géré
Carduus acicularis		
B2	d'habitat	
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Sauvegarder le matériel génétique d'espèce vouée à la destruction dans le cadre de la construction d'un barreau routier et de giratoires

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Juin, pour les graines aériennes

ou la date : juillet/aout/septembre pour la banque de graines dans le sol

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Après tri et nettoyage des graines, le stockage est prévu dans des enveloppes déposées dans un appareil réfrigérant (auprès du CBN Méditerranée). Pour la banque de graines du sol, les horizons superficiels seront décapés et stockés à l'écart du chantier, avant redéploiement sur la zone de compensation dédiée.

Preciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Réimplantation l'année N+2 après prélèvement, sur un site préparé (décompactage, griffage et enlèvement des déchets et autres résidus de chantier)

Suite sur papier libre

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Preciser les techniques pour les graines aériennes : ramassage manuel des capitules ou des akènes en fonction du stade de dessiccation

Pour la banque de graines du sol, décapage des 20 premiers centimètres au moyen d'une pelle mécanique et d'un godet large ; dépôt et transport dans une benne jusqu'au lieu de stockage.

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : Ecologue botaniste spécialisé (issus d'un bureau d'étude ou d'un conservatoire)

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : PACA

Départements : Bouches du Rhône

Cantons :

Communes : Fuveau, Meyreuil et Châteauneuf le rouge

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Preciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Un espace dédié, sous maîtrise foncière du Département.

fera l'objet d'une préparation et d'une gestion adaptée pendant 30 ans (hersage superficiel tous les 5 ans, coupe des ligneux, veille des EVEC)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Un compte-rendu de fin d'opération sera rédigé pour chacun des traitements. Il sera envoyé au service SBEP de la DREAL PACA ainsi qu'au Conservatoire Botanique de Porquerolles

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un suivi de l'espèce sera réalisé pendant 10 ans avec rédaction et envoi d'un CR aux services de l'Etat

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature *Devim*